Dispositif de formation

Préparant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

2023 - 2024

Institut de Formations Paramédicales
Institut de Formation Auxiliaire de Puériculture : IFAP

Du vendredi 1er septembre 2023 au vendredi 26 juillet 2024

Institut de Formations Paramédicales – 89 rue du faubourg St Jean – CS 85890 – 45058 Orléans Cedex 1
SIRET 264 500 091 00121 – NDA 24 45 03666 45
www.ifpm-orleans.fr

INTRODUCTION **1**

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES D'ORLEANS **3**

1 PRESENTATION GENERALE 3

1.1 Le statut de l'institut 3

1.2 Les missions 3

1.3 L'organisation générale de l'IFPM 3

LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE **7**

2 LA FORMATION 7

2.2 L'équipe pédagogique 7

2.3 Le projet de formation 7

2.4 L'organisation de la formation 7

3 LA PEDAGOGIE MISE EN OEUVRE 7

3.1 L'enseignement théorique 7

3.2 Les évaluations 8

3.3 Les différents cursus de formations 11

3.4 L'accompagnement pédagogique 12

3.5 L'alternance 13

LES ANNEXES **14**

INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle du projet pédagogique, propre à chaque formation. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Au cours de l'année 2018, l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFPM a rédigé le projet pédagogique, pour les années 2018 à 2023. Ce travail collégial placé sous la responsabilité de la coordinatrice des formations sera soumis chaque année pour avis à l'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut.

Le dispositif de formation servira de cadre de référence, de feuille de route aussi bien pour les apprenants que les professionnels de l'IFPM et les professionnels intervenants lors des cours mais également des stages.

Le projet pédagogique et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients et résidents sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement, principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

- Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :
- Le respect :
  - Des droits et devoirs des patients,
  - Des droits et devoirs du personnel paramédical
- La tolérance,
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel,
- La rigueur,

- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions,
- L'interdisciplinarité,
- Les pratiques de soins partagées,
- La solidarité,
- La volonté de décloisonner les filières,
- L'équité,
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous.

- Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES D'ORLEANS

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 Le statut de l'institut

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs d'activités publics et privés et de l'engagement des étudiants.

Il dispense des services répondant aux besoins de formation de différentes populations dans le sens des valeurs et des missions du C.H.U. d'ORLEANS.

1.2 Les missions

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES (IFPM) a pour **mission** de former des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

En réponse aux besoins et demandes de la population,
En milieu hospitalier, extra hospitalier et en secteur libéral,
En tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'élève l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.
Selon l'Article 2 de l'arrêté du 10 juin 2021 portant sur les dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, les missions des instituts et écoles mentionnés à l'article 1er sont les suivantes :

1° La formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut ou l'école est autorisé(e) ;
2° La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage ;
3° La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation ;
4° La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
5° La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

1.3 L'organisation générale de l'IFPM

Le directeur des soins, coordonnateur général de l'institut assisté de trois cadres supérieurs de santé coordinateur pédagogique et d'une directrice pédagogique (formation en psychomotricité) définit les grandes orientations pédagogiques budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les six formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère l'équipe pédagogique, administrative et technique en l'accompagnant de façon dynamique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, composée de cadres de santé formateurs, est organisée en filière avec des coordinateurs de promotion et des référents d'unités d'enseignement ou de modules.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe (cadres formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'Institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficience et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'entretien des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

IFPM institut de formations PARAMÉDICALES

Notre force, former les professionnels de demain

Centre-Val de Loire

Dominique BARTHELEMY
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référent handicap
Valérie BOUCHAREB

Coordinatrice Pédagogique Cadre supérieur de santé Murielle CANOPULO

Filière Infimière L1 septembre
Référent
Christopher JOUAN

Filière Infimière L1 février
Référente
Cindy PINHEIRO

Filière Infimière L2 septembre
Référente
Stéphanie FERREIRA

Filière Infimière L2 février
Référente
Katia RICHARD

Filière Infimière L3
Référente
Joséphine BULTEL

Filière Infimière DGOS / PASS LASS
Référente
Nathalie MOULINS

Anne AUTHIER
Peggy BARNOUX
Aurore BEAUMONT
Céline CARRION
Sophie CLAVIERE
Justine COURAULT
Florence DELPY-GOURON
Chrystel DURA
Maddy FOURMONT
Christine FRANCK
Mélinda GENTY
Pascaline GUERIN
Armelle HENRIOT
Véronique LE BRIGAND
Cassandre LOUCHET
Pascaline MAITRE
Lucie MONTEL
Annelyse NOEL
Paulina OSSIRI
Clémence PIERRAT-COSSON
Agnès PHALIP
Marlène RAMIREZ
Nathalie RETHORE
Valérie ROUSSEAU
Florence SARTIER
Edwige VERDU

Adjointe des cadres Nadège BERNE

Secrétariat pédagogique

Brigitte BERROHO
Marine BOIRON
Laure CHAZAL
Alisson DA COSTA
Julie DESPIGNES
Mélodie DUVEY-PILATE
Léa GAUJARD
Linda GUICHENEY
Céline KALAWSKI
Manon TESSIER

Activités support

Accueil
Alexandrine SALLE

Comptabilité / commandes
Mélanie REGNIER-LAURENT
Séverine WATTEZ
Wendy WAZEKWA-TSHUNZA

Absentéisme
Sandrine DOGIMONT
(Bénédite LAPORTE)
Manon SIGAUD
Fabienne SUBE

Coordinateur Pédagogique Cadre supérieur de santé Anthony RICHARD

Filière ARM
Référente
Valérie FURET / Audrey BOIS BAUCHARD

Sophie NARCISSE
Thomas BLONDET

FIlière IBODE
Référente
Cécile PHILIPPE

Marie-Claire DEHOUX

Filière Puériculteur
Référente
Marie-Christelle CHARLES

Chloé CELLIER

Formation continue / PACTE AS

Sylvana D'AVOUT
Solène GOUABAULT

Coordinatrice Pédagogique Cadre supérieur de santé Valérie BOUCHAREB

Filière Aide-soignant 2023
Référente
Marie VALLET
Co-référent
Jordan COURRILLAUD-RIMBAULT

Référente Formation en DISCONTINUE
Mélissa PEYRONNY

Marina DENIEL
Manel EL BEKKAOUI
Claire LUCAS
Agathe PASDELOUP
Aurélie PILARD
Sandrine RIVENAIRE
Vanessa ROMANELLI
Anne-Sophie TZARICK
Stéphanie VIOT

Filière auxiliaire de puéricultrure
Référente
Amélie COURATIN

Chloé CELLIER

Référente Formation en DISCONTINUE
Mélissa PEYRONNY

Filière Psychomotricité Directrice Pédagogique Julie LOBBÉ

Administratif
Stéphanie JEANNETON

Appariteur
Fernando MENDES

Formateurs
Véronique CHARBON
Tiphanie GRAIN
Julie LOBBÉ
Sonia SANCHEZ

Filière Ambulancier
Référent
Didier BORNECH

Fabienne BONTE

Activités transversales

Communication
Guillaume PEREIRA

Simulation
Guillaume PEREIRA

Gestion des stages
Véronique DE BORODAEWSKI
Grégoire DAVID-BOYET
Linda GUICHENEY

Informatique
Référente
Laure LAMANDÉ

Leny LALLEE
Jean-Philippe MARIDAT

Appariteurs
David ARCOLE
(Denis BOUCLET)
Philippe LOTTE

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IFPM institut de formations PARAMÉDICALES

Centre-Val de Loire

Dominique BARTHELEMY
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référent handicap
Valérie BOUCHAREB

Adjointe des cadres
Nadège BERNE

Secrétariat pédagogique AS/AP

Marine BOIRON
Laure CHAZAL
Céline KALAWSKI
Manon TESSIER

Activités support

Accueil
Alexandrine SALLE

Comptabilité / commandes
Mélanie REGNIER-LAURENT
Séverine WATTEZ
Wendy WAZEKWA-TSHUNZA

Absentéisme
Sandrine DOGIMONT
(Bénédite LAPORTE)
Manon SIGAUD
Fabienne SUBE

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Valérie BOUCHAREB

Filière Aide-soignant 2023

Référente
Marie VALLET

Co-référent
Jordan COURRILLAUD-RIMBAULT

Référente Briare
Marina DENIEL

Référente Pithiviers
Sandrine RIVENAIRE

Référente Formation en DISCONTINU
Mélissa PEYRONNY

Claire LUCAS
Aurélie PILARD
Vanessa ROMANELLI
Anne-Sophie TZARICK
Stéphanie VIOT
Agathe PASDELOUP

Manel EL BEKKAOUI
(formation en discontinu)

Filière auxiliaire de puéricultrure

Référente
Amélie COURATIN

Chloé CELLIER (60%)

Référente Formation en DISCONTINU
Mélissa PEYRONNY

Activités transversales

Communication
Guillaume PEREIRA

Simulation
Guillaume PEREIRA

Gestion des stages
Véronique DE BORODAEWSKI
Grégoire DAVID-BOYET
Linda GUICHENEY

Informatique
Leny LALLEE
Jean-Philippe MARIDAT

Appariteurs
David ARCOLE
(Denis BOUCLET)
Philippe LOTTE

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

2 LA FORMATION

2.1 L'équipe pédagogique

Sous la direction du Directeur des Soins, coordonnateur général de l'Institut de Formations Paramédicales, assisté d'un cadre supérieur de santé, coordinatrice pédagogique, le projet de formation est conduit par une équipe de deux formatrices, puéricultrices, dont l'une coordonne la formation.

L'équipe pédagogique assure l'accueil et le suivi des élèves. Ceux-ci peuvent s'adresser à une des formatrices référentes qui sera désignée en début de formation.

2.2 Le projet de formation

Le projet est centré sur un apprentissage professionnel permettant l'acquisition des compétences nécessaires aux activités du métier.

2.3 L'organisation de la formation

a) Le déroulement

La formation comporte **1540 heures** soit **44 semaines d'enseignement théorique et clinique**, Elle se déroule en institut et en stage, conformément au référentiel de formation :

du **vendredi 1er septembre 2023** au **vendredi 26 juillet 2024**
(selon la planification - en annexe 3)

b) Les jours fériés

Il convient de noter que les jours fériés sont des jours de congés.

3 LA PEDAGOGIE MISE EN OEUVRE

Elle découle de l'organisation pédagogique.

3.1 L'enseignement théorique

Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux personnels guidés (TPG), de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des activités nécessaires à l'acquisition des compétences.
L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés (article 3 de l'arrêté du 10 juin 2021), dans la limite de 70 % de la durée totale

de la formation théorique, après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut prévue à l'article 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Au cours de l'année certaines stratégies exceptionnelles sont proposées afin de diversifier les apports et de favoriser le développement des compétences des élèves :

- Il est proposé en collaboration avec le CHRO et des sociétés de dispositifs médicaux prestataires, une journée complète autour du thème « plaies et cicatrisation » en lien avec les modules 1 et 4
- En lien avec le module 9 Un forum des employeurs d'une demi-journée est organisé afin de mettre en contact futurs diplômés et employeurs potentiels ; c'est l'occasion pour chaque élève de valoriser sa candidature à la lumière des exercices réalisés en amont au sein de l'institut (écriture de CV ; lettre de motivation, expression orale…)
- Atelier en interprofessionnalité avec des apprenants d'autres formations

Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques, gestuels, procéduraux.

L'institut de formation s'est doté d'équipements permettant d'expérimenter plusieurs types de simulation : simulation procédurale (atelier bionettoyage ou toilette de l'enfant ou préparation des biberons ou mesure des paramètres vitaux…), macro-simulation (prise en soins d'un enfant malade) … Ainsi l'apprenant peut expérimenter certains soins ou situations de soins sans crainte ni pour lui ni pour le patient, selon le principe posé par la Haute Autorité de Santé : « jamais la première fois sur le patient ». La macro-simulation permet le développement des compétences par le biais d'une analyse immédiate de la pratique réalisée en simulation.

3.2 LES EVALUATIONS

En formation initiale (formation complète), chaque module de formation théorique donne lieu à une évaluation, qui, si elle n'est pas validée, est suivie d'une épreuve rattrapage selon des modalités similaires.

Les modalités des évaluations proposées sont validées par l'Agence Régionale de Santé et déclinées de façon similaire dans tous les IFAS de la Région.

La liste des élèves participant aux évaluations est affichée en ligne, sur l'espace numérique de travail.

Pour certains cursus de formation avec des allègements de cours ou des dispenses de tout ou partie des modules, l'élève peut être dispensé ou pas des évaluations correspondantes. Selon son cursus l'élève bénéficiant d'une dispense reçoit en début d'année une planification spécifique de sa formation sur laquelle les dates d'évaluations apparaissent.

De plus les élèves concernés peuvent se référer aux tableaux récapitulatifs ci-dessous :

Dates des évaluations

	BLOC 1	BLOC 2		BLOC 3		BLOC 4	BLOC 5	
	Modules 1-1 bis /2	Module 3/4	Module 5	Module 6	Module 7	Module 8	Module 9	Module 10
Evaluation initiale	20/12/2023	29/03/2024	20/03/202	Remise écrit : 22/03/2024 Oral : 8/04/2024	23/05/2024	Remise écrit : 19/12/2023 Oral : 12/01/2024	8/06/2023	8/06/2023
Evaluation de rattrapage	29/02/2024	17/05/2024	17/05/2024	Remise écrit : 27/05/2024 Oral : 30/05/2024	30/05/2024	Remise écrit : 31/01/2024 Oral : 26/02/2024	29/06/2023	29/06/2023

L'ensemble des dates d'évaluation peut être modifié en fonction des contraintes de l'activité pédagogique et institutionnelle.

Modalités des évaluations

MODALITES	Module 1	MODULE 1BIS	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5	MODULE 6	MODULE 7	MODULE 8	MODULE 9	MODULE 10
TYPE D'EVALUATION	Evaluation écrite		Evaluation écrite	Evaluation écrite	Evaluation écrite	Evaluation pratique simulée	Evaluation écrite et orale	Evaluation pratique simulée	Evaluation écrite et orale	Evaluation écrite	Evaluation écrite
MODALITES	Etude de situation sur table			Etude de situation sur table		Pratique simulée en binôme	Rédaction en autonomie d'une situation relationnelle vécue en stage +analyse de la situation à l'oral	Pratique simulée en lien avec l'encadrement	Rédaction en autonomie d'une analyse de pratique +argumentation orale	Etude de situation sur table	Etude de situation sur table
TEMPS D'EVALUATION	2h			2h		20min	Domicile pour l'écrit + 20 min (oral)	20min	Domicile pour l'écrit + 20min (oral)	1h	1h30

3.1 LES DIFFERENTS CURSUS DE FORMATIONS

DIPLOMES	formation théorique	nombre d'heures par module	evaluations théoriques/pratiques à l'institut	nombres de semaines stages	nombre de stages
sans diplôme ou baccalauréat	770 heures (110 jours ou 22 semaines)	intégralité des cours	les 10 modules	22	**4 stages:** - 3 stages de 5 semaines - 1 stage 7 semaines
CAPAEPE	581 heures (83 jours ou 16,6 semaines)	module 1: 77 h (147h) module 1bis: 14h (28h) module 2: 14h(21h) module 3: 77h(complet) module 4: 154h(complet) modules 5:35h (complet) module6: dispense module 7: 21h (complet) module 8: 35h(complet)module 9: 28h (35h) module 10: 49 h (70h) accompagnement: 42h TPG: 35h	les 10 modules	17	**3 stages:** - 2 stages de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines
DEAS (référentiel 2005)	392 heures (56 jours ou 11,2 semaines)	module 1: 112 h (147h) module 1bis: 28h (complet) module 2: 21h(complet) module 3: 28 h (77h) module 4: 70h (154h) module5-6: équivalence module 7: 21h (complet) module 8-9: équivalence module 10: 35 h (70h) accompagnement: 42h TPG: 35h	module 1 module 1bis module 2 module 3 module 4 module 7 module 10: 35 h (70h)	12	**2 stages:** - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines
BAC PRO ASSP	497 heures (71 jours ou 14,2 semaines)	module 1: 112 h (147h) module 1bis: 28h (complet) module 2: 14h(21h) module 3: 77h (complet) module 4: 154h(complet) module5: 35 h (complet) module 6-7-8-9-10: équivalence accompagnement: 42h TPG: 35h	module 1 module 1bis module 2 module 3 module 4 module 5	15	**3 stages:** - 3 stages de 5 semaines
BAC PRO SAPAT	644 heures (92 jours ou 18,4 semaines)	module 1: 112 h (147h) module 1bis: 28h(complet) module 2: 21h(complet) module 3: 77h(complet) module 4: 154h(complet) modules 5:35h (complet) module6-7: équivalence module 8: 35h(complet)module 9: 35h(complet) module 10: 70h(complet) accompagnement: 42h TPG: 35h	module 1 module 1bis module 2 module 3 module 4 modules 5 module 8 module 9 module 10	22	**4 stages:** - 3 stages de 5 semaines - 1 stage 7 semaines

DIPLOMES	formation théorique	nombre d'heures par module	nombres de semaines stages	nombre de stages
DEAS (référentiel 2021)	**301 heures (43 jours ou 8,6 semaines)**	**module 1: 112 h (147h) module 1bis: 28h (complet) module 2: 14h(21h) module 3: 14 h (77h) module 4: 56h (154h) module5-6-7-8-9-10: disp accompagnement: 42h TPG: 35h**	**12**	**2 stages: - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines**
DEAES (référentiel 2016)	574 heures (82 jours ou 16,4 semaines)	module 1: 112h (147h) module 1bis: 28h(complet) module 2 : 14h (21h) module 3: 77h (complet) module 4: 133h (154h) module 5:35 h(complet) module6: disp module7: 21h (complet) module8: 35h (complet) module 9:disp module 10: 35 h (70h) accompagnement: 42 h TPG: 35h	17	**3 stages:** - 2 stages de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

L'accompagnement pédagogique individualisé (API) vise à développer les compétences manquantes pour le suivi optimal de la formation tandis que le suivi **pédagogique individuel et / ou en petits groupes** vise à accompagner le développement des compétences professionnelles nécessaires à un exercice professionnel responsable.

Le formateur de suivi pédagogique accompagne progressivement l'élève auxiliaire de puériculture (quel que soit le cursus) dans l'acquisition des compétences :

- Il organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Il guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étapes réguliers
- Il fixe les objectifs de progression
- Il communique avec le maitre de stage/ tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- Il régule les difficultés éventuelles

Afin de favoriser l'intégration des apprenants dispensés de certains modules de formation ou de certains enseignements, l'équipe pédagogique met à leur disposition sur l'espace numérique de travail, tous les documents remis à ceux qui suivent l'intégralité de la formation. Ainsi peuvent-ils réviser par eux-mêmes et s'ils le souhaitent, les apports validés antérieurement.

3.3 L'ALTERNANCE

L'alternance « Institut de formation – stage » est une organisation pédagogique qui permet l'acquisition progressive des compétences exigées pour l'obtention du diplôme d'Etat. Chaque stage est préparé et exploité :

- **En institut de formation**

  - Le stage est préparé au moyen d'apports de connaissances, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de situations cliniques, de construction d'objectifs de stage (institutionnels et personnels)

  - Le stage est exploité au moyen d'analyses de la pratique à partir des situations professionnelles rencontrées par l'élève.

- **En stage**

  L'élève auxiliaire de puériculture développe progressivement ses compétences professionnelles au travers de l'action. L'élève observe et expérimente les activités professionnelles liées au métier. Il est au contact direct des usagers, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est accompagné par un tuteur, responsable de l'encadrement pédagogique lors de sa période en milieu professionnel.

L'élève suit son parcours de formation et le développement de ses compétences grâce au port folio, un document à sa disposition qui lui permet :

- D'analyser sa pratique
- De faire le lien entre formation théorique et pratique sur le terrain
- De suivre sa progression au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme

Au cours de sa formation, l'élève bénéficie aussi d'au moins une visite de stage par un formateur de l'institut.

LES ANNEXES

ANNEXE 1

PLANIFICATION

IFPM institut de formations PARAMÉDICALES

PLANIFICATION 2023/2024 FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

FORMATION INITIALE

Année 2023 - 2024		2023																		2024								
			sept-23				oct-23					nov-23				déc-23				janv-24					févr-24			
n° semaine		35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	50	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Date début de semaine		28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1	5/2	12/2	19/2	26/2
Elèves AP SEPTEMBRE	L						TPG			S1	S2	S3	S4	S5					VACANCES	VACANCES			S6	S7	S8	S9	S10	oral RM8
22 sem cours	M														API			écrit EM8										
22 sem stage	M																	E B1			TPG			écrit RM8				
	J			API					API																			RB1
	V		API					API									1/2 SP 1/2 TPG				oral EM8							

Année 2023 - 2024		mars-24				avr-24					mai-24				juin-24				juil-24			
n° semaine		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Date début de semaine		4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	8/7	15/7	22/7
Elèves AP SEPTEMBRE	L						S11 oral E M6	S12	VACANCES	S13	S14	S15	M10	écrit RM6	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	TPG
22 sem cours	M									visite de stage												
22 sem stage	M			E M5																		
	J			TPG									EM7	oral RM6 RM7								1/2 SP 1/2 TPG
	V			Ecrit E M6	E M3/4							RM3/4 RM5		E B5				R B5				

FIN DE FORMATION LE 26/07/2024

Légendes :

- vacances scolaires
- jour férié

API	accompagnement pédagogique individualisé	35 H
E	évaluation	
R	rattrapage évaluation	
SP	suivi pédagogique	7 H
TPG	travaux personnels guidés	35 H

TOTAL DU NOMBRE D'HEURES DE FORMATION THEORIQUE: 770 h

TOTAL DU NOMBRE D'HEURES DE FORMATION CLINIQUE: 770 h

rattrapage des 7heures du M 10 du 20/05/2024 (Pentecôte): les24-27-28-29-30 /05/2024, le 1/06/2024, le 23/07/2024 (8 heures de cours/j)

BLOC 1

M1	*Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie qotidienne et de sa vie sociale*	147 H	soit 21 J
M 1 bis	*activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnemnt à la vie sociale*	28 H	soit 4 J
M2	*Repérage et prévention des situations à risque*	21 H	soit 3 J
M3	*Evaluation de l'état clinique*	77 H	soit 11 J
M4	*Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement*	154 H	soit 22 J
M5	*accompagnement de la mobilité de la personne aidée*	35 H	soit 5 J
M6	*Relation et communication avec les personnes et leur entourage*	70 H	soit 10 J
M7	*Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs*	21 H	soit 3 J
M8	*Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés*	35 H	soit 5 J
M9	*Traitement des informations*	35 H	soit 5 J
M10	*Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques*	70 H	soit 10 J

ANNEXE 2

GRILLE D'EVALUATION DES COMPETENCES EN STAGE

ARRETE NOR :

EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage :

Employeur :

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation :

Date d'entrée en formation :

Période en milieu professionnel :

Lieu :

Dates :

Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :

Nom, prénom du tuteur et fonction :

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

EVALUATION : MODE D'EMPLOI

Ce document est à renseigner pour chaque période en milieu professionnel.
L'évaluation permet **d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant** au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.
Elle est **réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant** et, le cas échéant, avec le formateur référent.
Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'apprenant
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
- L'observation des activités réalisées par l'apprenant
- La description des situations par l'apprenant
- L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
- L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des **critères d'évaluation.**
Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur doit cocher une case : ❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé).
La somme des points est reportée dans la colonne résultat.
Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le total.
Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables multiplié par 3.

ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par le tuteur)

BLOC 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie

Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.

❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé)

Compétences	Critères d'évaluation	0	1	2	3	Résultat
1. Accompagner l'enfant et son entourage dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires - Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de l'enfant et de son entourage - Evaluer l'autonomie, les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités - Identifier et évaluer les besoins de l'enfant en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention - Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels au quotidien - Mobiliser les ressources de l'enfant dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, l'entourage, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses apprentissages et ses acquis - Adapter, en fonction de chaque situation, la communication avec l'enfant, l'entourage, les aidants et les autres professionnels pendant les activités - Repérer les interactions de l'enfant avec son entourage et les réponses apportées par les adultes de référence - Associer, accompagner et conforter les parents dans leur rôle	→ Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant	☐	☐	☐	☐	**Total : …../…..** Commentaires :
	→ Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	☐	☐	☐	☐	
	→ Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage	☐	☐	☐	☐	
1bis- Elaborer et mettre en oeuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe - Rechercher et analyser les informations sur les besoins, les potentiels et les centres d'intérêts de l'enfant ou du groupe - Identifier les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe et à leurs besoins pour favoriser leur développement, leur autonomie et leur socialisation - Planifier, prioriser et organiser les activités, identifier et préparer les moyens nécessaires - Identifier et réaliser les aménagements de l'espace nécessaires à la réalisation des activités dans le respect du confort et des règles d'hygiène et de sécurité - Mettre en œuvre les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale - Proposer et faciliter la participation de l'enfant ou du groupe à l'activité et prendre en compte les réactions, choix et expressions - Ajuster les activités et la communication en fonction des réactions et de l'expression de l'enfant ou du groupe et des apprentissages réalisés, en lien avec les autres professionnels	→ Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées	☐	☐	☐	☐	**Total : …../…..** Commentaires :
	→ Qualité de la mise en oeuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions	☐	☐	☐	☐	
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant, mettre en oeuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer - Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires - Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter - Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle - Evaluer les mesures mises en oeuvre et les réajuster le cas échéant	→ Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités	☐	☐	☐	☐	**Total : …../…..** Commentaires :
	→ Repérage des situations à risque	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence des mesures de prévention proposées	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence de l'évaluation des mesures mises en oeuvre	☐	☐	☐	☐	

BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.

❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé)

Compétences	Critères d'évaluation	0	1	2	3	Résultat
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins - Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies - Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés - Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique - Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle - Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter	→ Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée	☐	☐	☐	☐	**Total : ...../.....** **Commentaires :**
	→ Conformité des modalités de recueil des données	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent	☐	☐	☐	☐	
4- Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant - Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin - Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en oeuvre des soins - Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de l'enfant et en prévenant la douleur - Mettre en oeuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation - Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation - Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention	→ Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser	☐	☐	☐	☐	**Total : ...../.....** **Commentaires :**
	→ Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation	☐	☐	☐	☐	
	→ Analyse de la qualité du soin réalisé	☐	☐	☐	☐	
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisatiion - Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement - Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées - Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe - Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie - Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences - Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation	→ Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources	☐	☐	☐	☐	**Total : ...../.....** **Commentaires :**
	→ Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises	☐	☐	☐	☐	

BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.

❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé)

Compétences	Critères d'évaluation	0	1	2	3	Résultat
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage - Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité - Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle - Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique - Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin - Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur	→ Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle	☐	☐	☐	☐	**Total : …../…..** **Commentaires :**
	→ Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage	☐	☐	☐	☐	
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels - Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure - Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation - Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement - Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage - Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages	→ Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel	☐	☐	☐	☐	**Total : …../…..** **Commentaires :**
	→ Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel	☐	☐	☐	☐	

BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.

❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé)

Compétences	Critères d'évaluation	0	1	2	3	Résultat
8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques - Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques - Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission - Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets - Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité - Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention	→ Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation	☐	☐	☐	☐	**Total : ...../.....** **Commentaires :**
	→ Pertinence de l'analyse de l'application des règles : - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets	☐	☐	☐	☐	
	→ Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement	☐	☐	☐	☐	
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins - Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences - Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter - Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins	→ Pertinence du repérage et du traitement des anomalies	☐	☐	☐	☐	**Total : ...../.....** **Commentaires :**
	→ Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail	☐	☐	☐	☐	

BLOC 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.

: ❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé)

Compétences	Critères d'évaluation	0	1	2	3	Résultat
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée - Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité - Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle	→ Fiabilité du recueil des données	☐	☐	☐	☐	**Total : …../…..** **Commentaires :**
	→ Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises	☐	☐	☐	☐	
	→ Qualité des transmissions	☐	☐	☐	☐	
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques - Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention - Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles - Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer - Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel - Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées - Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation - Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences	→ Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs	☐	☐	☐	☐	**Total : …../…..** **Commentaires :**
	→ Pertinence de l'organisation de son activité	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques	☐	☐	☐	☐	
	→ Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle	☐	☐	☐	☐	
	→ Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	☐	☐	☐	☐	

Nom de l'apprenant : Signature	Nom du tuteur : Fonction : Date Signature : Cachet